



Envoi par courriel et par courrier

Québec, le 2 décembre 2005

Monsieur Bernard Caron  
Directeur  
Direction de l'Ouest-de-la-Montégérie  
Ministère des Transports  
180, boulevard d'Anjou, bureau 200  
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Objet : *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine  
et Saint-Jean-sur-Richelieu*  
**Questions complémentaires du 2 décembre 2005 (n<sup>os</sup> 8 à 12)**

---

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses dans les meilleurs délais compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

P.J.

**Questions du 2 décembre 2005 adressées au  
Ministère des Transports**

**DQ5 (n<sup>os</sup> 8 à 12)**

---

**Question 8**

Le MTQ a mentionné au cours de l'audience publique que la possibilité d'utiliser le rang Saint-Henri pour donner accès à Saint-Armand depuis l'échangeur Saint-Armand Nord a été étudiée (M. Jean Hardy, DT6, p. 92-93). Pourriez-vous fournir les avantages et les inconvénients de cette option ainsi que les conclusions de cette étude ?

**Question 9**

Concernant l'échangeur Saint-Armand Sud :

- Quelles sont les caractéristiques de l'échangeur de Saint-Armand Sud en terme de sécurité ?
  
- Quelle serait la largeur maximale de l'emprise ?
  
- Pouvez-vous confirmer le nombre de propriétés qui devraient être expropriées dans le secteur de Saint-Armand pour la construction de l'échangeur Sud ?
  
- Quelle évaluation qualitative (harmonisation visuelle, ambiance sonore, mise en valeur de lieux d'intérêt) le promoteur fait-il de l'intégration d'une bretelle autoroutière à proximité de la salle Légion Hall et de la vieille église méthodiste ?

**Question 10**

Le MTQ a mentionné qu'à la suite du parachèvement éventuel de l'autoroute 35, une piste cyclable pourrait utiliser une partie de la route 133 (M. Bernard Caron, DT5, p. 67). Quel est l'état d'avancement de ce projet ? Quelles mesures devraient être mises en place afin d'assurer la sécurité des usagers de la route 133 (compatibilité de la circulation légère, lourde, agricole, cycliste et piétonnière) ?

### **Question 11**

Quel serait l'impact prévisible de l'autoroute 35 avec ses cinq échangeurs sur le développement (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel) entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine ?

Dans le document «Vers un plan de transport de la Montérégie», il est fait mention que :

«La route 133 et l'autoroute 15 offrent les principaux liens en provenance des États-Unis. La première profite du paysage naturel et champêtre des basses terres tandis que la seconde est placée dans un environnement plus hétérogène et déstructuré» (DA39, p.153).

Par conséquent, comment évaluez-vous l'impact de la construction d'une autoroute sur la structure et l'homogénéité d'un milieu ?

### **Question 12**

Le MTQ pourrait-il indiquer si dans le cas précis des courtiers en douane, une entente de relocalisation est intervenue ? Pourriez-vous nous préciser le lieu de relocalisation ?

